

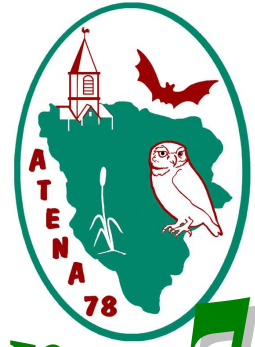
Association TErroir et NAture en Yvelines

www.terroir-nature78.org

La Gazette d'Atena 78

N°
hors
série

Le bulletin
des adhérents



Septembre 2015

Partenariat RTE-ATENA 78

au service de
la Chevêche



© J.L. Vandeveld, ATENA 78

© JP Gulia, ATENA 78

Un projet d'action durable dans les Yvelines

Dominique ROBERT - Jean-Luc VANDELDE

Sommaire :

- Sommaire.....p.2
- Signature de la conventionp.3
- Résumé du projet et zone géographique de mise en œuvre.....p.4
- Une population fragmentée.....p.5
- Où trouve-t-on encore la Chevêche ?.....p.6
- Le réseau RTE, une toile propice à rétablir les continuités..... p.7
- Le nichoir-ruche ATENA 78, un prototype durable.....p.8
- Cahier des chargesp.9-11
- Proposition technique de fixation....p.12

RTE - ATENA 78

Un projet de protection durable dans les Yvelines, pour la Chevêche d'Athéna.



Photo Marc Wyoland

ANNEXESp.13-16

- 1- Exemples d'emplacements possibles de nichoirs sur la partie basse du pylône**
- 2- Lignes au départ du poste électrique de Mézerolles, vers l'Est**
- 3- Exemples de sites occupés par la Chevêche, sur des communes voisines**
- 4- Lignes au sud du poste de Mézerolles, traversant le plateau de Thoiry**

Le mardi 4 août 2015,
RTE et ATENA 78 se sont retrouvés à
Guyancourt, dans les locaux du
GMRSO, le Groupe Maintenance
Réseau Sud-ouest.

La convention a été signée par
Dominique Robert,
Président d'ATENA 78
(à gauche sur la photo)

et Monsieur Florent Rivoire,
Directeur du GMRSO
(à droite sur la photo)

en présence de Dorothée Pruvost
Section Relations Tiers-RTE
et
Jean Guilbaud
Administrateur ATENA 78



Signature de la convention



Dans le cadre de sa démarche environnementale, le GMRSO est partenaire d'ATENA 78 pour la pose de 20 nichoirs sur ses pylônes et faire ainsi du réseau de transport d'électricité un vecteur de développement de la Chouette chevêche, espèce protégée.





© Photo JP Gulia - Atena78

Résumé :

Depuis 20 ans, nous étudions et protégeons la Chouette chevêche dans les Yvelines.

Nous connaissons actuellement 246 sites de présence, répartis sur 80 communes (*inventaire 2015*).

Nos inventaires sont des outils de connaissance, directement utiles à la protection de l'espèce.

La localisation et la cartographie des sites de présence mettent en évidence une fragmentation des populations de Chevêche, qui se regroupent autour des villages, des hameaux et des fermes isolés. Les noyaux de population se concentrent, au risque d'une consanguinité.

Grâce à son maillage de pylônes entre les communes, RTE peut contribuer directement à une meilleure répartition des Chevêches sur le territoire.

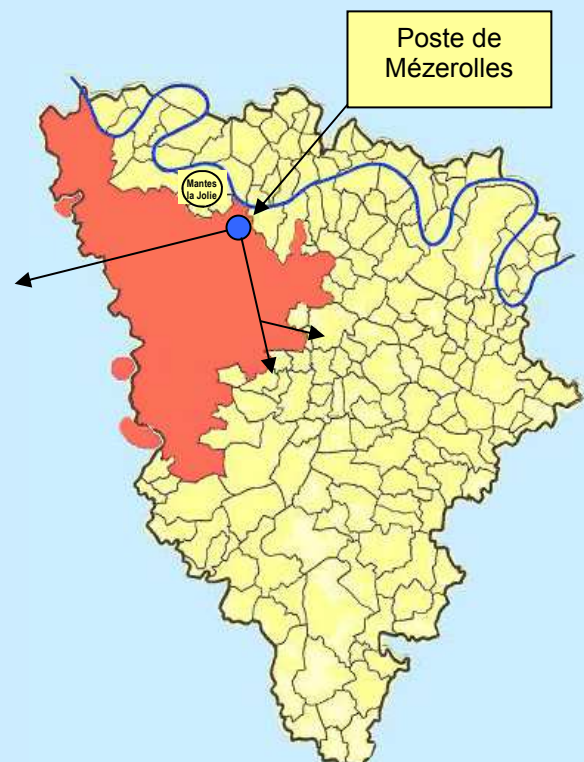
En conséquence de quoi, RTE et ATENA 78 ont décidé d'installer 20 nichoirs sur des pylônes THT.

Des nichoirs durables -tel que le modèle conçu par ATENA 78- judicieusement placés entre noyaux de population, sont de nature à rétablir des continuités et à faciliter une meilleure dispersion des jeunes Chevêches.

En 2015, nous avons eu 60 couples reproducteurs dans nos nichoirs.

LOCALISATION DE L'ACTION

dans le ¼ nord-ouest des Yvelines



Poste électrique de Mézerolles, point de départ des lignes THT sur l'arrière pays mantois

1- La Chevêche d'Athéna : une population fragmentée

En 2015, ATENA 78 a procédé à un inventaire très complet des populations de Chouette chevêche par la méthode de la « repasse » (*) permettant à la fois de **dénombrer et localiser** les sites occupés par l'espèce : 246 sites de présence ont été cartographiés, répartis du 80 communes dans le ¼ NW Yvelines.

(*) *Inventaire nocturne avec usage d'un magnétophone diffusant le chant du mâle.*

Les enseignements sont très intéressants :

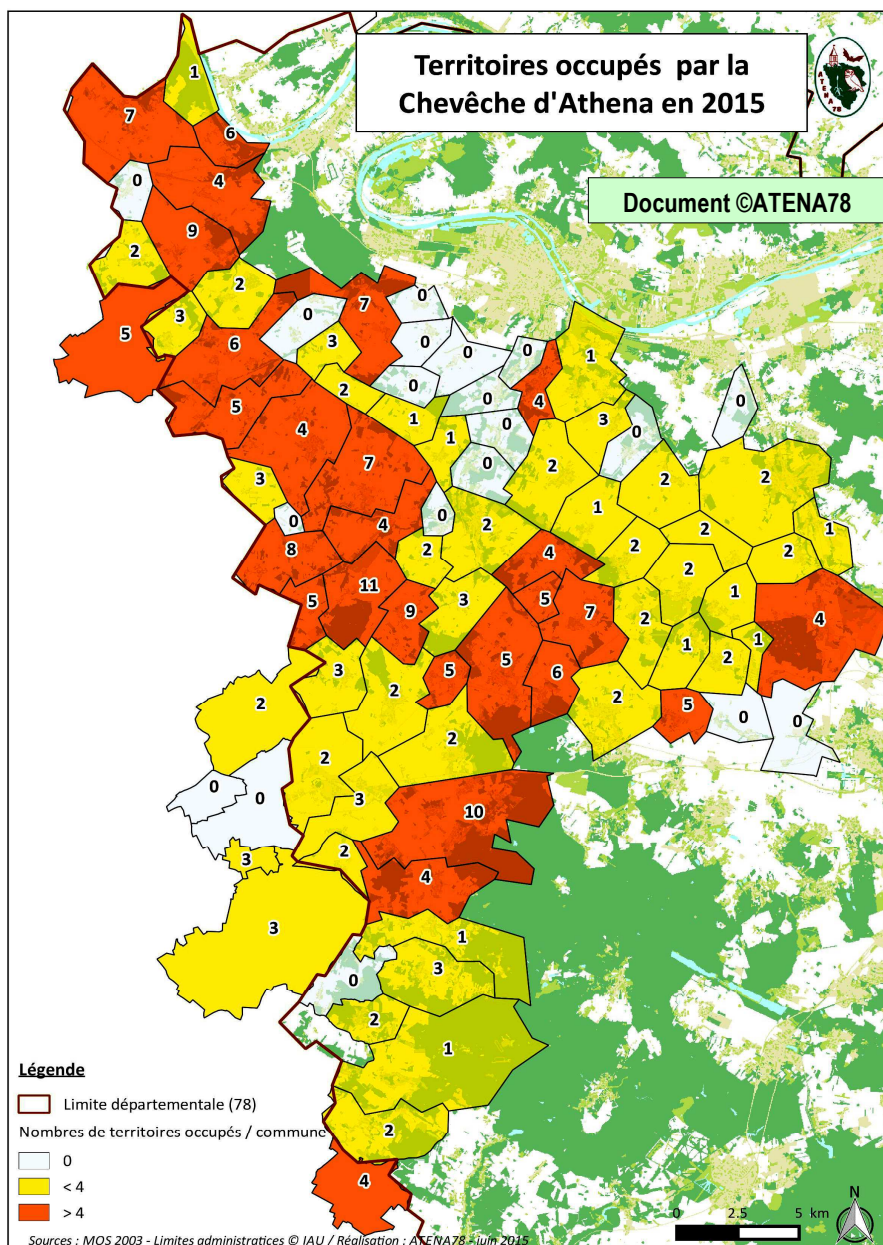
1- La population locale de Chevêche d'Athéna est encore importante, certainement la mieux connue de l'Île-de-France et un « bastion » pour l'espèce à l'échelle de la région.

2- Les enjeux de conservation sont forts et justifient notre action continue depuis 20 ans de protection par la pose de nichoirs.

3- Pour autant, la population de Chouette Chevêche est très inégalement répartie, avec des communes sans Chevêches et des concentrations de couples nicheurs sur certaines communes (carte ci-contre).

4- Cette répartition très hétérogène d'une commune à une autre est un handicap, surtout pour une espèce à faible rayon de dispersion (5 à 6km autour du nid d'origine).

5- Nos inventaires nocturnes, menés de longue date, nous permettent de bien cerner non seulement la présence ou l'absence d'une commune à l'autre, mais également la localisation sur le territoire communal, en fonction des habitats qui offrent encore à la Chevêche, une possibilité de se loger.



Réalisation cartographique Arnaud Bak

La Chevêche est en effet une espèce cavernicole, qui ne peut se maintenir et se reproduire sans avoir au préalable trouvé un trou, une cavité... dans un vieil arbre creux ou un mur... et cette obligation va conditionner la présence de l'espèce.

2- Où trouve-t-on encore la Chevêche ?

Là où subsistent des possibilités de se loger, pour une espèce cavernicole

1- dans la périphérie des villages



58%

2- dans les fermes isolées



33,6%

3- Plein champ

8,4%

En Ile-de-France, l'agriculture intensive a transformé les paysages ruraux :

- ◆ les vergers haute tige ont disparu, et avec **eux les vieux pommiers et poiriers** qui offraient des cavités.
- ◆ Les prairies ont été retournées, l'élevage est devenu marginal, les mares ont été comblées... et **les vieux saules têtards** arrachés, alors qu'ils étaient le refuge de la Chevêche.

Conséquence : la Chevêche se replie sur le vieux bâti rural, dans les trous de murs et les charpentes qui lui laissent encore un passage.

La Chevêche se concentre dans la périphérie immédiate des villages, dans leur « ceinture verte », faite d'une mosaïque de petits milieux, de jardins, de friches, de haies, de prés pâturés par des chevaux ou des moutons... là où elle trouve encore le gîte et le couvert.

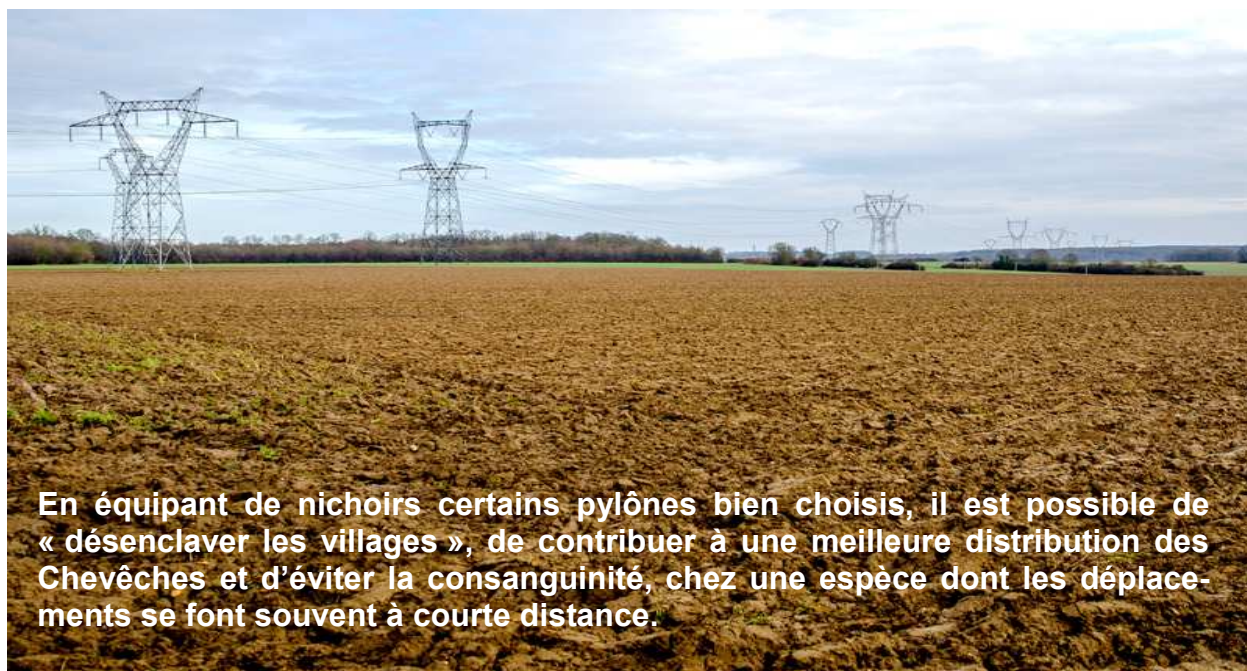
3- Le réseau RTE, une toile propice à rétablir des continuités

La plaine agricole de grande culture est devenue tout à fait inhospitalière pour la Chouette chevêche

Ici sur la commune de Longnes



Les lignes THT qui traversent la plaine agricole sont autant de liens tissés d'une commune à l'autre, qui peuvent rétablir des connexions entre les noyaux de population de Chevêche concentrés autour des villages.



En équipant de nichoirs certains pylônes bien choisis, il est possible de « désenclaver les villages », de contribuer à une meilleure distribution des Chevêches et d'éviter la consanguinité, chez une espèce dont les déplacements se font souvent à courte distance.

Article 1 de la convention RTE-ATENA 78 : objet de la convention

La présente convention a pour objet la création de sites de reproduction potentiels pour la Chouette chevêche (espèce protégée), par l'installation de 20 nichoirs sur des ouvrages du réseau RTE, favorisant ainsi la reproduction de la Chouette chevêche et son implantation durable dans les Yvelines et l'Eure et Loir.

4- Le nichoir-ruche ATENA 78 : un prototype durable

En 2012, nous avons soumis à plusieurs partenaires, l'idée de réaliser un modèle de nichoir à Chevêche, le mieux adapté possible aux besoins de l'espèce et inspiré d'un « mobilier rural », la RUCHE, qui a fait ses preuves en terme de longévité dans la nature.

Ces nouveaux nichoirs sont fabriqués en « douglas », un pin reconnu pour ses qualités de résistance aux intempéries. Une grille en inox, incluse dans le plancher, est destinée à assurer une bonne ventilation de la litière en période de reproduction, afin de garantir aux poussins de meilleures conditions de vie, ce qui est toujours un soucis avec les Chevêches.

Pour réaliser ce projet, nous avons fait appel aux services d'un menuisier professionnel, Monsieur Alain Lejeune, qui a mis son **savoir-faire** et son **esprit d'innovation** dans la réalisation de ce modèle de nichoir.

Notre projet a été très favorablement accueilli et financé par nos partenaires à hauteur de 100 exemplaires.



Conseil Régional



Prototype, modèle destiné à être installé dans un arbre

C'est ce nichoir que nous nous proposons d'adapter, pour en faire un modèle « arboricole particulier »... à placer dans un « arbre métallique » géant :

- à la partie la plus basse du pylône située au niveau des premières cornières horizontales,
- sur l'un des deux piliers libres de points d'appui (échelons) prévus pour les « lignards » chargés de l'entretien.

Article 5 de la convention : prise en charge des travaux et Modalités de paiement

- ♦ **ATENA 78 prend en charge** la conception du nichoir, prototype répondant aux meilleurs exigences de reproduction de la Chouette chevêche.

ATENA 78 se charge de soumettre la fabrication des nichoirs à un menuisier spécialisé, « compagnon du devoir », qui a fait la preuve de ses compétences en la matière.

- ♦ **RTE prend en charge :**
 - la fabrication de 20 nichoirs,
 - des plaques de protection ainsi que la réalisation du système de fixation associé,
 - l'étude et le développement du système de fixation adapté aux sites choisis,
 - les frais de pose des nichoirs sur ses ouvrages,

Pour un montant de 4500€

Les nichoirs sont la propriété de RTE



RTE

en soutien
à la Chouette
chevêche

Document n°2

Cahier des charges Installation nichoirs

Article 2 de la convention : Modalités de sélection des sites éligibles

Les ouvrages seront sélectionnés conjointement par RTE et ATENA 78 selon les critères suivants :

- ◆ Site intermédiaire entre noyaux de population connus, pour favoriser la dispersion des jeunes et le brassage génétique.
- ◆ Site agricole de plein champ dépourvu de cavités naturelles d'accueil,
- ◆ Site éloigné des grandes routes pour éviter les collisions avec les véhicules,
- ◆ Site facilement accessible par chemin public, pour respecter les parcelles agricoles cultivées et la propriété privée (convention signée entre propriétaires et RTE),
- ◆ Ouvrages RTE avec un minimum de contraintes de maintenance.

1- Objectif ornithologique, rappel

- ◆ Permettre une meilleure répartition de la population de Chevêche d'Athéna, à travers le territoire rural,
- ◆ Désenclaver les noyaux de population confinés aux abords des villages,
- ◆ Faciliter la dispersion des jeunes et permettre un meilleur brassage génétique.

2- Cahier des charges

A- Mettre en place des nichoirs durables, susceptibles de résister plusieurs dizaines d'années aux intempéries.

Solution : le modèle (prototype) ATENA 78 présenté à la page 8, réalisé en douglas et conçu pour résister 30 ans dans la nature.



Le modèle de base, dit « arboricole », sera adapté pour être installé sur un pylône.

B- Ne pas créer de gêne aux travaux réguliers de l'entreprise.

Solution : les nichoirs seront placés sur l'un des deux piliers libres de points d'appui, donc non empruntés par les lignards et la pose de lignes de vie.

C- Limiter la gêne aux tiers, en particulier agriculteurs, en respectant les parcelles cultivées (pas d'emprise au sol).

Solution : les pylônes sont choisis en fonction de leur accessibilité, sur l'emprise directe ou en bordure immédiate d'un chemin d'accès communal,

D- Garantir la sécurité des nichées

Tous nos nichoirs sont actuellement installés dans des espaces privés et enclos, permettant d'établir une certaine dissuasion face aux risques d'intrusions/vandalisme/dénichage.

Pour la première fois nos nichoirs seront placés « en rase campagne ».

La parade jusqu'ici trouvée en espace privé de type « ouvert » (sans habitation à proximité immédiate, par exemple avec une simple clôture à franchir pour rentrer dans un pré...) est de placer le nichoir suffisamment haut pour qu'il nécessite l'usage d'une échelle, rendant la tentative d'intrusion visible et préméditée.

Solution : placer le nichoir assez haut, **>4m si possible**, de telle façon que leur accès par un tiers impose l'usage d'une échelle assez grande. Mise en place d'une signalétique rappelant les dangers afférents au transport d'électricité (Danger de mort) et l'interdiction formelle de grimper sur les pylônes THT (les visites des nichoirs étant assurées par le personnel RTE habilité au risque électrique).

E- Garantir le confort (*la survie*) des poussins : nichoir à l'abri du soleil.

La période d'usage permanent du nichoir pour la couvaison (mai) et l'élevage des poussins (juin) peut coïncider avec des épisodes de température élevée de l'air ambiant (30°), avec des montées de T° dangereuses pour la nichée si le soleil frappe directement l'espace confiné du nichoir (45° et plus).

Il est absolument indispensable que le nichoir reste à l'ombre portée d'un système de protection remplissant la fonction de para soleil.

Solution : voir point suivant.

F- Assurer la protection du nichoir lui-même en le mettant sous abri.

Nous plaçons habituellement nos nichoirs dans des arbres (et dans ce cas ils sont recouverts d'un couvercle en tôle galvanisée à la manière d'une ruche) ; ou bien ils sont installés contre un bâtiment, sous une avancée de toiture, plaqués sous les chevrons, et dans ce cas c'est la toiture elle-même qui offre un abri, ne nécessitant plus de protection métallique supplémentaire.

Il est évident que les nichoirs placés sous abri et non directement exposés aux intempéries, auront une longévité plus grande.

Il est possible de transposer ce mode d'installation du nichoir dans le cas du pylône.

Solution : la pose d'une plaque (bois imputrescible), en appui sur les cornières (en partie basse du pylône) et la fixation du nichoir au-dessous de cette plaque, permet de répondre aux conditions requises aux points E et F.

- ◆ Le nichoir est abrité des intempéries directes, d'une part ;
- ◆ Le nichoir est protégé des rayons du soleil (chaleur), d'autre part.

Par rapport à la T° sous la plaque qui reçoit le soleil, il convient de laisser un espace pour la circulation de l'air et la ventilation, en maintenant le nichoir par une butée (entretoise), à 10cm au-dessous de la plaque.

G- Garantir la sécurité par rapport à la Fouine.

Chaque fois que nous installons un nichoir, nous avons en tête la visite possible par la Fouine, petit carnivore attiré par les œufs, les poussins et même les adultes.

La Fouine est une acrobate des arbres, des toitures, des charpentes... et souvent nous sous-estimons ses capacités.

Des nichoirs, installés dans un hangar agricole en tôle, ont déjà été visités par la Fouine, alors que l'armature, faite de **cornières métalliques de 5cm de large**, ne nous laissaient pas entrevoir la possibilité pour la Fouine de grimper jusqu'au nichoir.

Solution : dans le cas d'un pylône métallique, la structure même du support paraît de nature à empêcher la Fouine de grimper, toutefois, la mise en place du nichoir, **au-dessous de la plaque de protection**, renforce la sécurité, par le **surplomb** provoqué au-dessus du trou d'entrée dans le nichoir.

3- Proposition technique pour la fixation

La convention qui lie ATENA 78 et RTE stipule que **seuls les agents de RTE, dûment habilités au regard du risque électrique, sont autorisés à intervenir sur les ouvrages THT. C'est donc RTE qui se charge de l'installation et la fixation des nichoirs sur les pylônes** (Art 4 de la convention) et des visites de suivi.

ATENA 78 émet donc une simple proposition technique concernant le mode de fixation. Le nichoir est suspendu sous une plaque (bois imputrescible) à l'aide de 4 tiges soudées et filetées à leur extrémité (sur 5cm).

Les 4 tiges sont positionnées au carré, à 38cm les unes les autres (voir page suivante les dimensions du nichoir).

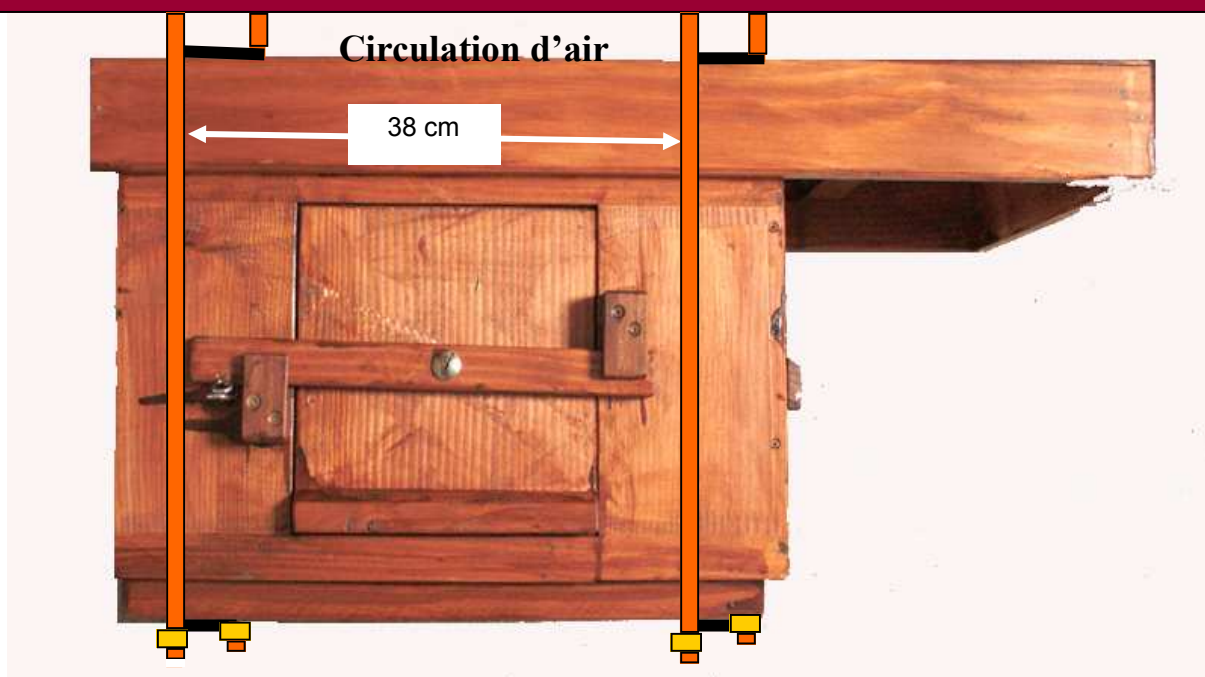
Compte tenu du poids du nichoir (12,5kg), pour que la plaque en bois ne fléchisse pas et pour éviter que l'eau ne stagne, il est possible de fixer 2 cornières sous la tôle, reliées au pylône, qui supporteront le poids du nichoir.

Celui-ci est décollé de 6-8 cm sous la tôle, pour permettre la circulation d'air.

L'intérêt des tiges support placées au carré (écart 38cm), est de pouvoir ensuite orienter le nichoir dans n'importe quelle direction selon chaque pylône.

En choisissant de préférence l'ouverture vers le sud-est.

Plaque de protection



Filetage sur 5 cm à l'extrémité
et
boulon sous la plaque support

© Photo JP Gulia - Atena78



La Chevêche d'Athéna est une alliée des agriculteurs et des jardiniers, en tant que grande consommatrice de rongeurs, ici un *Mulot sylvestre* (longue queue et grandes oreilles caractéristiques bien visibles).

Annexes

Annexe 1 :

Exemples d'emplacements pour implanter des nichoirs sur la partie basse du pylône

Annexe 2 :

Un exemple de lignes RTE à partir du poste de Mézerolles et présence des Chevêches sur les communes riveraines

Annexe 3 :

Localisations possibles de nichoirs sur des pylônes pour établir des relais entre communes

Annexe 4 :

Lignes au sud du poste de Mézerolles, traversant le plateau de Thoiry

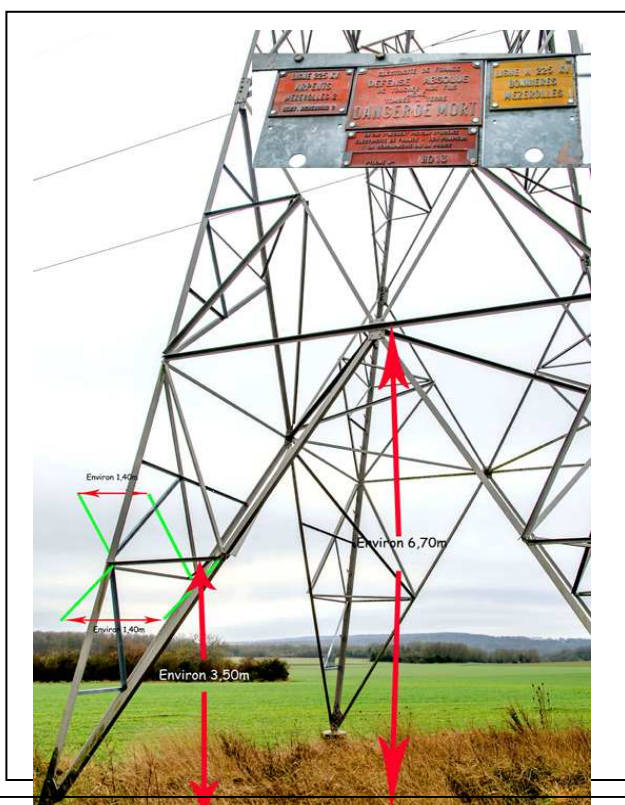
Annexe 1 :

Installation possible sur la partie basse du pylône, à partir des cornières horizontales.



Pour que le nichoir ne soit pas vandalisé en rase campagne et les poussins dénichés, une hauteur optimale entre 4 et 5m est à retenir.

Photos JLuc Vandevelde



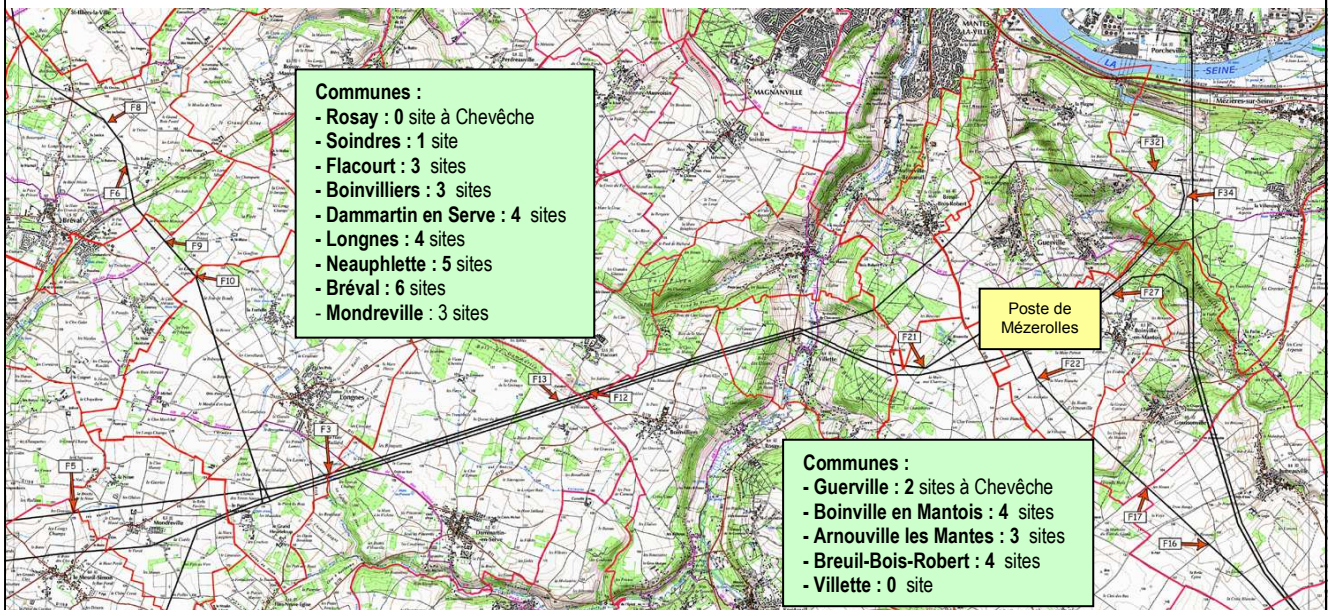
Le mode de fixation précis du nichoir sur le pylône sera à voir cas par cas,

il pourra s'inspirer de la proposition en page 12,

le trou d'envol sera de préférence orienté au sud-est.

Annexe 2 :

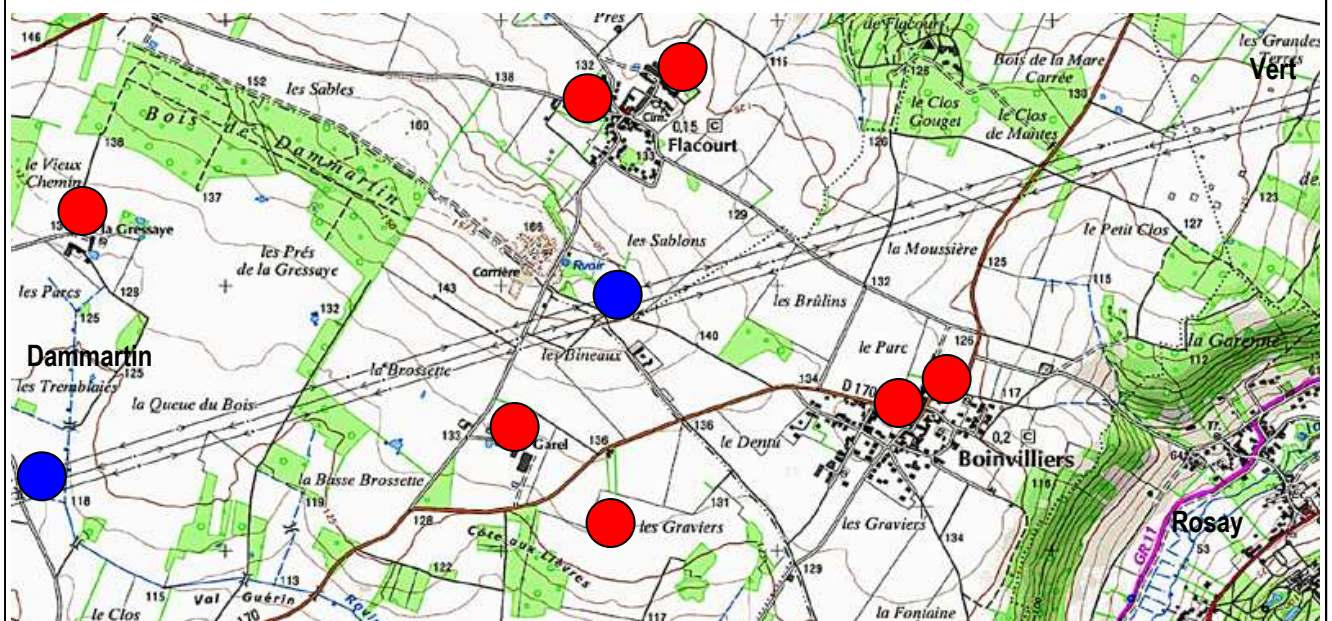
Un exemple de lignes RTE à l'Est du poste électrique de Mézerolles, qui traversent notre territoire d'action, en rapport avec les sites de présence Chevêche connus, commune par commune.



Annexe 3 :

- Ligne 400Kv Mézerolles-Tilleul 2
- Ligne 225Kv Aube-Mézerolles
- Ligne double 225Kv, Arpents-Mézières et Bonnières-Mézerolles

et sites à Chevêche occupés à proximité des pylônes, sur les communes de Flacourt, Boinvilliers, Dammartin en Serve



Les points  indiquent les lieux de présence de la Chevêche.

Les 2 points  indiquent l'emplacement de 2 nichoirs sur pylône, pour établir des relais entre les communes.

Mantes la Jolie

